



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 02004

Numéro SIREN : 477 611 685

Nom ou dénomination : 13 PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2017 sous le numéro de dépôt 2129

W A R E


V A L E U R

L E T T R E

63 RP

2129

14 MARS 2017

DIRECTION GÉNÉRALES DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		 Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		2017	
IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le	01012015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art.223-1-1 quinquiés C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquiés C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
13 PRODUCTIONS 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE					
SIRET	47761168500033				
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées	Production de films		Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% *	Déficit	104 847	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art.44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input checked="" type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art.44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W <input type="checkbox"/> dans le secteur du logement social, art.244, quater X <input checked="" type="checkbox"/>					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
CABINET ECIA 37 Rue Le Pelletier 13016 MARSEILLE Tél: 0491250130					
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :		
N° d'agrément du CGA			Date: 28032016 Lieu: MARSEILLE		
Tél:			Qualité et nom du signataire: Signature: M. Baroz Joseph, Président		

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2016

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
			b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c
Montants des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montants des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montants des sommes versées :					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	5	6	7	8	

H DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVL imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVL réalisée au cours de l'exercice	
		MVL restant à reporter	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Détermination des bénéfiques soumis au taux réduit
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
13 PRODUCTIONS 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE		
N° SIRET du principal établissement	Code APE	
47761168500033	5911A	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)	

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

g	Montant maximum éligible au taux réduit : $38\ 120 \times \text{durée de l'exercice (en mois)} / 12$	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL

Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065	
--	--

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 %

Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065	
--	--

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

- (1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.
(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
 (CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

Néant

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)	
13 PRODUCTIONS 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE			
N° SIRET du principal établissement	Code APE		
47761168500033	5911A		

I. PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

II. PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

III. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération (1)	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

(1) Cession, souscription de capital, annulation, rachat.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		13 PRODUCTIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise		1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET*		4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3		Néant * <input type="checkbox"/>		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 5		
				N-1		
				3 1 1 2 2 0 1 4		
				Net		
				3		
				Net		
				4		
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	9 669	908
		Fonds commercial (1)	AH	AI	180 280	180 280
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	62 423 290	3 487 527
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	20 243	3 332
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	84 126	29 969
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	11 827	12 646	
TOTAL (II)		BJ	BK	62 729 434	59 608 038	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	3 500	3 500
		Marchandises	BT	BU	9 880	9 871
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		1 116
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	418 172	186 176
		Autres créances (3)	BZ	CA	569 588	466 162
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	220 000	220 000
		Disponibilités	CF	CG	163 449	430 248
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	26 157	12 271	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 410 746	1 409 096	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	64 140 180	59 609 688	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise		13 PRODUCTIONS		Néant * <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 800 000)	DA	800 000	800 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 936	2 936	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(120 022)	(68 713)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	41 156	(51 309)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK	2 505 349	3 096 299	
	TOTAL (I)	DL	3 229 419	3 779 214	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	371 332	260 842	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	371 332	260 842	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 170	417	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	433	433	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	321 903	251 441	
	Dettes fiscales et sociales	DY	276 234	319 286	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 929	193 540	
	Autres dettes	EA	210 269	188 907	
Compte régul.	EB	113 803	49 926		
TOTAL (IV)	EC	929 741	1 003 950		
Écarts de conversion passif* (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 530 492	5 044 005		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	929 741	1 003 950		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 170	417		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		13 PRODUCTIONS				Néant * <input type="checkbox"/>		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
		FA		FB		FC		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FD	18 919	FE		FF	26 291	
	Production vendue { biens* services* }	FG	2 480 372	FH		FI	1 658 955	
		FJ	2 499 291	FK		FL	1 685 246	
	Chiffres d'affaires nets*					FM		
	Production stockée*					FN	1 925 224	
	Production immobilisée*					FO	700 990	
	Subventions d'exploitation					FP	2 116 428	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FQ	27 129	
	Autres produits (1) (11)					FR	6 455 017	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 088	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(2 009)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	7 724	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 184 042	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	41 591	
	Salaires et traitements*					FY	855 270	
	Charges sociales (10)					FZ	418 695	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	2 068 404
							GB	805 600
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 650
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	260 842	
	Autres charges (12)					GE	353 942	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 997 189	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	457 828	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 182	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	17 815	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	18 997	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 130	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	1 130	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	17 867	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	475 695	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :		13 PRODUCTIONS		Néant * <input type="checkbox"/>		
		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	19 041	27 788		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 538 490	1 413 930		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 557 531	1 441 718		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	314	325		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	16 940	233 491		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	947 539	1 870 914		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	964 793	2 104 730		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	592 737	(663 012)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	(260 644)	(136 008)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 562 269	7 915 732		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 521 114	7 967 041		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	41 156	(51 309)		
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G			
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier*	HP		124	
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(9) Dont transferts de charges	A1	158 280			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	388 625	348 751		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
PV			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
			314			
Contrôle URSSAF			16 940			
Dotation et reprises /Amortisst dérogatoires			947 539	1 538 490		
Prt exceptionnel/régularisation encaissements				19 041		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
						4		
Désignation de l'entreprise :		13 PRODUCTIONS						Néant * <input type="checkbox"/>
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	60 066 510	KE	2 546 729	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS	11 318	KT	8 925	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	41 553	KW		
		Matériel de transport *		KY		KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	34 197	LC	8 375	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
	Avances et acomptes			LK		LL		
	TOTAL III			LN	87 068	LO	17 300	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		
	Autres participations			8U		8V		
	Autres titres immobilisés			1P		1R		
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	12 646	1U	102	
	TOTAL IV			LQ	12 646	LR	102	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	60 166 223	ØH	2 564 131		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				1		3		
				2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LW	62 613 239	
CORPORELLES	Terrains			IP		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	20 243	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM	41 553	
		Matériel de transport		IV		MP		
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	42 572	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		
	Avances et acomptes			NC		ND		
	TOTAL III			IY		NG	104 368	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		
	Autres participations			IO		ØX		
	Autres titres immobilisés			I1		2B		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	921	
	TOTAL IV			I3		NJ	921	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	921		
					ØL	62 729 433	ØM	

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 1 5**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **13 PRODUCTIONS**

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :		13 PRODUCTIONS						Néant * <input type="checkbox"/>		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	55 493 785	PF	2 866 563	PG		PH	58 360 348	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	7 985	QA	1 326	QB		QC	9 311	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	24 279	QE	2 379	QF		QG	26 659	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	22 960	QM	5 154	QN		QO	28 114	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	55 225	QV	8 859	QW		QX	64 084	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	55 549 010	ØP	2 875 422	ØQ		ØR	58 424 432	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7 946 371	N8	P6 576	P7 537 633	P8	P9		Q1	(590 686)	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S3		
	Inst. gales agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5 196	T6	T7	T8 181	T9	T9	15	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8 396	V9	W1	W2 675	W3	(279)	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4 592	X5	X6	X7 856	X8	X8	(264)	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM				NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP 946 371	NQ	NR 1 168	NS 537 633	NT	NU 856	NV	NV	(590 950)	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW 947 539	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY 1 538 489	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				(590 950)	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*								
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 13 PRODUCTIONS		Néant * <input type="checkbox"/>								
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice				
	1	2		3		4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	3 096 299	TM	947 539	TN	1 538 489	TO	2 505 349	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	3 096 299	TS	947 539	TT	1 538 489	TU	2 505 349	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	102 271	4B		4C		4D	102 271	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	158 571	5W	261 498	5X	151 008	5Y	269 061	
TOTAL II	5Z	260 842	TV	261 498	TW	151 008	TX	371 332		
Provisions pour dépréciation	- incorporelles sur immobilisations	6A	904 010	6B	991 830	6C	712 233	6D	1 183 607	
		6E		6F		6G		6H		
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
		9U		9V		9W		9X		
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	- corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
		Sur comptes clients	6T		6U	1 650	6V		6W	1 650
		Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
		TOTAL III	7B	904 010	TY	993 480	TZ	712 233	UA	1 185 257
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	4 261 150	UB	2 202 517	UC	2 401 730	UD	4 061 937
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	1 254 978	UF	2 401 730				
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ	947 539	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE***

DGFIP N° 2057 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		13 PRODUCTIONS		Néant * <input type="checkbox"/>							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	11 827	UV		UW	11 827			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	3 630		3 630					
	Autres créances clients		UX	414 542		414 542					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 057		2 057					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	2 313		2 313					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	276 828		276 828				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	46 154		46 154				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	3 628		3 628				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	238 609		238 609					
	Charges constatées d'avance		VS	26 157		26 157					
	TOTAUX			VT	1 025 744	VU	1 013 917	VV	11 827		
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 170		1 170					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	321 903		321 903						
Personnel et comptes rattachés		8C	12 662		12 662						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	206 336		206 336						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	55 444		55 444					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 792		1 792					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	5 929		5 929						
Groupe et associés (2)		VI	433		433						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	210 269		210 269						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	113 803		113 803						
TOTAUX			VY	929 741	VZ	929 741					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	433			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : 13 PRODUCTIONS		Formulaire déposé au titre de l'IR <input type="checkbox"/> ET <input type="checkbox"/> Néant * <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 5			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) $\left\{ \begin{array}{l} \text{de l'exploitant ou des associés} \\ \text{de son conjoint} \end{array} \right.$		moins part déductible*	à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	423		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	314		
	Amendes et pénalités	WJ	314	Charges financières (art.212 bis)*	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme $\left\{ \begin{array}{l} - \text{imposées aux taux de 15 \% ou de 19 \% (16 \% pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)} \\ - \text{imposées aux taux de 0 \%} \end{array} \right.$					
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* $\left\{ \begin{array}{l} - \text{Plus-values nettes à court terme} \\ - \text{Plus-values soumises au régime des fusions} \end{array} \right.$					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
					TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme $\left\{ \begin{array}{l} - \text{imposées au taux de 15 \% (16 \% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)} \\ - \text{imposées au taux de 0 \%} \\ - \text{imposées au taux de 19 \%} \\ - \text{imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures} \\ - \text{imputées sur les déficits antérieurs} \end{array} \right.$						
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	
		Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexties	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexties A)	L5
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé dont déductions exceptionnelles pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : $\left\{ \begin{array}{l} \text{bénéfice (I moins II)} \\ \text{déficit (II moins I)} \end{array} \right.$			XI				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	104 847			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 13 PRODUCTIONS	Néant * <input type="checkbox"/>
---	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	843 081
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	843 081
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	104 847
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	947 928

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	(7 762)
---	----	---------

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise : 13 PRODUCTIONS										Néant * <input type="checkbox"/>										
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(68 713)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB													
						- Autres réserves	ZD													
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(51 309)		Dividendes		ZE													
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF													
				Report à nouveau		ZG	(120 022)													
	TOTAL I	ØF	(120 022)		(N.B. le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(120 022)												
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																				
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV										
RENSEIGNEMENTS DIVERS																				
										Exercice N :		Exercice N-1 :								
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ					124										
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR															
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS															
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	932 336				611 938										
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	279 151		XQ	300 146				247 514										
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU															
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	35 326				49 767										
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV					419										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	289 580				274 404										
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 557 388				1 184 042										
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	12 457				15 212										
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	29 237				26 380										
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	41 694				41 592										
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	221 367				118 386										
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	41 888				125 555										
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *				ØB	1 089 816				857 924										
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS															
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)				YP	8				10										
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL															
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%			%										
- Numéro de centre de gestion agréé *	XP																			
										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0		ZR	0							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA				Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL										
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC										
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD				Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO										
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF										
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : 13 PRODUCTIONS Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Caution remboursées	921			921
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (11)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	(921)	(921)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

Cadre A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)

(921)

Cadre B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)

(A)

(B)

(Ventilation par taux)

(C)

Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 13 PRODUCTIONS Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant * [X]

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Table with 6 columns: Origine, Montant net des plus-values réalisées*, Montant antérieurement réintégré, Montant compris dans le résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Rows include 'Plus-values réalisées au cours de l'exercice' and 'Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs'.

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

[] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Table with 5 columns: Origine des plus-values et date des fusions ou des apports, Montant net des plus-values réalisées à l'origine, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Includes a TOTAL row at the bottom.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **13 PRODUCTIONS** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="radio"/> ou 16 % <input type="radio"/>	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="radio"/> *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 ME (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="radio"/> *	

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2016

 formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 13 PRODUCTIONS

Néant *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Exercice ouvert le : 01012015 et clos le : 31122015 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	18 919
Production vendue - Services	OC	2 480 372
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	758 367
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	930 652
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	13 527
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL I	OM	4 201 837

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	584
Variation de stocks (marchandises)	OO	(9)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 278 237
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	211 677
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	399 392
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	1 889 881

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	2 311 956
-----------------------------	-------------------	----	-----------

IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	2 311 956		
Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 499 291		
Période de référence	GY	01012015	GZ	31122015
Date de cessation	HR			

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 2 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET 4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 13 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie) 1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL 13016 VILLE MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 215

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 473

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination PLSF

N° SIREN (si société établie en France) 4 9 4 1 9 9 3 1 9 % de détention 31,25 Nb de parts ou actions 215

Adresse : N° 33 Voie Montée de l'oratoire

Code Postal 13006 Commune Marseille Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PEREZ Prénom(s) Cyrille

Nom marital % de détention 23,55 Nb de parts ou actions 162

Naissance : Date 16/04/1972 N° Département 69 Commune Pays France

Adresse : N° 28 Voie Rue de la Martinique

Code Postal 13006 Commune Marseille Pays France

Titre (2) M Nom patronymique PEREZ Prénom(s) Gilles

Nom marital % de détention 23,55 Nb de parts ou actions 162

Naissance : Date 04/03/1967 N° Département 69 Commune Carpentras Pays France

Adresse : N° 70 Voie Chemin du Roucas Blanc

Code Postal 13007 Commune Marseille Pays France

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2 / 2 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET 4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 13 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie) 1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL 13016 VILLE MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 215

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 473

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PEREZ Prénom(s) Joseph

Nom marital % de détention 21,66 Nb de parts ou actions 149

Naissance : Date 25/01/1943 N° Département Commune Ain Temouchent Pays Algérie

Adresse : N° Voie Vieux Chemin Notre Dame Le Papyrus

Code Postal 30650 Commune Rochefort du Gard Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1

(1)

Néant *



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET

4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

13 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie)

1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL

13016

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2015 ou exercice

Désignation de l'entreprise 13 PRODUCTIONS

du 01012015

Adresse 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE

au 31122015

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	PEREZ CYRILLE	Directeur de Production			28 RUE DE LA MARTINIQUE 13006 MARSEILLE			
2	JUAN AMELIE	Productrice déléguée			12 RUE CLAVEL 75019 PARIS			
3	SERIO MARIA	Productrice artistique			18 RUE COSTA 78500 SARTROUVILLE			
4	PEREZ Gilles	Réalisateur			70 Chemin du Roucas Blanc 13007 MARSEILLE			
5	LE GALL Fabienne	Chargée de production			75000 PARIS			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	64 800			64 800	25 781			90 581
2	63 711			63 711	33			63 744
3	58 831			58 831	115			58 946
4	53 475			53 475	2 041			55 516
5	37 800			37 800	820			38 620
6								
7								
8								
9								
10								
**	278 617			278 617	28 790			307 407

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2015 (total col. 9 + total col. 10) 10	307 407	- de l'exercice 2015 10	
- de l'exercice précédent 10	364 874	- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire		À MARSEILLE le 28032016	
M. Perez Joseph, Président		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes, cocher la case

PME au sens communautaire, cocher la case

Nom et adresse de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé ou de la société tête de groupe :

SIREN :

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant	
CIC	18 267	(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : CIC Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi APR Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage AUD Crédit d'impôt pour dépenses de productions déléguées d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles CAI Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement CCI Crédit d'impôt cinéma international FOR Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise MAI Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs MEC Réduction d'impôt au titre du mécénat RAC Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés AUT Autres crédits d'impôts
CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt		
	1	290 812
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail.		2
		122 803
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		3
Montant du CICE préfinancé		
En présence de CICE, dans la colonne "Crédit d'impôt (1)" vous devez saisir "CIC", puis dans la colonne "Montant" vous devez saisir : (ligne 1 x taux CICE) + (ligne 2 x taux CICE x 10/90) + ligne 3. (pour les rémunérations versées en 2015, le taux CICE applicable en métropole est de 6 %)		
RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT		
Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		

II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant	
CIN	258 561	(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : ART Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art BIO Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique CIN Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles CIO Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif CIR Crédit d'impôt en faveur de la recherche CJV Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo COL Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social COR Crédit d'impôt pour investissement en Corse CPE Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique EXP Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale FAM Crédit d'impôt famille PHO Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques PTR Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé PTZ Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété PVM Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières RTA Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole AUT Autres crédits d'impôts

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (utilisation de la valeur AUT)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt (3)	Montant	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : CIC Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi APR Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage ART Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art BIO Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique CIR Crédit d'impôt en faveur de la recherche CPE Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique FOR Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise MAI Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs PTR Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé PTZ Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		
Crédit d'impôt (3)	Montant	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Dénomination : 13 PRODUCTIONS

N° SIRET : 4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 3 3

Exercice clos le 31/12/2015

Intitulé	Montant
Fournisseurs Factures non parvenues	56 479
Provision Congés payés	11 598
Provision charges soc/congés payés	5 550
Total	73 627

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Dénomination : 13 PRODUCTIONS

N° SIRET : 4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3

Exercice clos le 31/12/2015

Libellé	Début	Fin	Mt Exploitation	Mt Financier	Mt Exceptionnel
Copro et préachats Constatés d'avance	01/01/2016	31/12/2016	113 803		
Totaux			113 803	0	0

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Dénomination : 13 PRODUCTIONS

N° SIRET : 4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 3 3

Exercice clos le 31/12/2015

Libellé	Début	Fin	Mt Exploitation	Mt Financier	Mt Exceptionnel
Loyer et charges locatives	01/01/2016	31/12/2016	20 419		
ALLIANZ - ALBINGLIA	01/01/2016	31/12/2016	4 693		
DAS	01/01/2016	31/12/2016	922		
Binetworks	01/01/2016	31/12/2016	39		
Desaltera	01/01/2016	31/03/2016	84		
Totaux			26 157	0	0



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

13 Productions S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015
13 Productions S.A.S.
1 rue Elie Pelas - La Bastide de la Com' - 13016 Marseille
Ce rapport contient 17 pages
Référence : LH-162-324

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents r.l.a
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30060101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Echo
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

13 Productions S.A.S.

Siège social : 1 rue Elie Pelas - La Bastide de la Com' - 13016 Marseille
Capital social : €. 800 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société 13 Productions S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des films.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 30 mai 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Loïc Herrmann
Associé



Georges Maregiano
Associé

BILAN - ACTIF

13 PRODUCTIONS - 13016 MARSEILLE
SIRET 47761168500033

Période N du 01/01/2015 au 31/12/2015
Période N-1 du 01/01/2014 au 31/12/2014

		Exercice N			Exercice N - 1				
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net				
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC					
		Frais de développement	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	9 669	9 068	601	908	
		Fonds commercial	AH	AI	180 280		180 280	180 280	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	62 423 290	59 534 887	2 888 404	3 487 527	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
		Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	20 243	9 311	10 931	3 332	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	84 126	54 773	29 353	29 969	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
		Autres participations	CU	CV					
		Créances rattachées à des participations	BB	BC					
		Autres titres immobilisés	BD	BE					
		Prêts	BF	BG					
		Autres immobilisations financières	BH	BI	11 827		11 827	12 646	
		TOTAL (II)	BJ	BK	62 729 434	59 608 038	3 121 396	3 714 662	
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
En cours de production de biens	BN			BO					
En cours de production de services	BP			BQ					
Produits intermédiaires et finis	BR			BS	3 500		3 500	3 500	
Marchandises	BT			BU	9 880		9 880	9 871	
Avances et acomptes versés sur commandes	BV			BW				1 116	
Clients et comptes rattachés	BX			BY	418 172	1 650	416 522	186 176	
Autres créances	BZ			CA	569 588		569 588	466 162	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC					
DIVERS	DIVERS			Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	220 000		220 000
		Disponibilités	CF	CG	163 449		163 449	430 248	
		Charges constatées d'avance	CH	CI	26 157		26 157	12 271	
		TOTAL (III)	CJ	CK	1 410 746	1 650	1 409 096	1 329 343	
		Comptes de régularisation	Comptes de régularisation	Frais de démission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
				Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
				Écarts de conversion actif (VI)	CN				
				TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	64 140 180	59 609 688	4 530 492

BILAN - PASSIF

13 PRODUCTIONS - 13016 MARSEILLE

Période N du 01/01/2015 au 31/12/2015

SIRET 47761168500033

Période N-1 du 01/01/2014 au 31/12/2014

		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (Dont versé : 800 000)	DA	800 000	800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB		
	Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale	DD	2 936	2 936
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(120 022)	(68 713)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	41 156	(51 309)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées	DK	2 505 349	3 096 299
	TOTAL (I)	DL	3 229 419	3 779 214
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	371 332	260 842
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	371 332	260 842
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU	1 170	417
	Emprunts et dettes financières divers	DV	433	433
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	321 903	251 441
	Dettes fiscales et sociales	DY	276 234	319 286
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 929	193 540
	Autres dettes	EA	210 269	188 907
Compte régul.	Produits constatés d'avance	EB	113 803	49 926
	TOTAL (IV)	EC	929 741	1 003 950
	Écarts de conversion passif (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 530 492	5 044 005

COMPTE DE RÉSULTAT

13 PRODUCTIONS - 13016 MARSEILLE
SIRET 47761168500033

Période N du 01/01/2015 au 31/12/2015
Période N-1 du 01/01/2014 au 31/12/2014

		Exercice N				Exercice N - 1		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue } biens	FD	18 919	FE		FF	18 919	26 291
		FG	2 480 372	FH		FI	2 480 372	1 658 955
	Chiffres d'affaires nets	FJ	2 499 291	FK		FL	2 499 291	1 685 246
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN	2 539 129	1 925 224
	Subventions d'exploitation					FO	930 652	700 990
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					FP	1 021 521	2 116 428
	Autres produits					FQ	13 527	27 129
	Total des produits d'exploitation (I)						FR	7 004 120
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	584	3 088
	Variation de stock (marchandises)					FT	(9)	(2 009)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		7 724
	Autres achats et charges externes					FW	1 557 388	1 184 042
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	41 694	41 591
	Salaires et traitements					FY	1 132 610	855 270
	Charges sociales					FZ	551 474	418 695
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations }	- dotations aux amortissements		GA	2 875 422	2 068 404	
			- dotations aux provisions		GB	991 830	805 600	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	1 650	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	261 498	260 842	
	Autres charges					GE	399 392	353 942
Total des charges d'exploitation (II)						GF	7 813 533	5 997 189
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(809 412)	457 828
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés					GL	618	1 182
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		17 815
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	618	18 997
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
	Intérêts et charges assimilées					GR	3 432	1 130
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	3 432	1 130
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 813)	17 867
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(812 225)	475 695

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

13 PRODUCTIONS - 13016 MARSEILLE

Période N du 01/01/2015 au 31/12/2015

SIRET 47761168500033

Période N-1 du 01/01/2014 au 31/12/2014

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	19 041	27 788
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 538 490	1 413 930
	Total des produits exceptionnels (VII)	HD	1 557 531	1 441 718
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	314	325
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	16 940	233 491
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	947 539	1 870 914
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH	964 793	2 104 730
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	592 737	(663 012)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	(260 644)	(136 008)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 562 269	7 915 732
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 521 114	7 967 041
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	41 156	(51 309)

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1) Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Comptabilisation des amortissements sur films et documentaires :

1) La dotation aux amortissements économiques est égale à la subvention CNC augmentée de l'amortissement calculé en linéaire sur 3 ans sur la valeur brute hors subvention CNC.

2) L'amortissement fiscal est basé sur le décret qui permet d'amortir totalement le film sur douze mois selon le barème suivant :

Barème fiscal	
nombre mois	coefficient
1	30%
2	55%
3	75%
4	90%
5	92%
6	94%
7	95%

3) Une dotation dérogatoire est constatée si l'amortissement fiscal est plus avantageux que l'amortissement économique

Engagements sur films et documentaires :

Les engagements restant à payer sur quatre films dont le PAD a été reçu ont été comptabilisés en 404 et sont les suivants :

404AIRBUS Duel Airbus Boeing : 660€

404MI5 MI5 : 660€

404RUGBY : 1 484€

404TETES : Têtes brûlées or rouge : 3 125€

Cas particuliers concernant la date de livraison des films et documentaires :

Trois documentaires ont été ou seront remontés à la date de leur livraison et non à la date de leur PAD . En effet pour ces documentaires la date de livraison caractérise mieux la date d'achèvement de ces œuvres.

Il s'agit des documentaires suivants :

1- De l'eau sous la montagne : diffusé le 28 janvier 2016

2- A la recherche des Tortues d'Hermann, diffusé le 1er mars 2016

3- Duel Airbus Boeing : livraison le 12/12/2015 PAD en 2016;

2) Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

3) Autres éléments significatifs

Néant

RÈGLES ET MÉTHODES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles hors Films

Les immobilisations corporelles et incorporelles hors films ou documentaires sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux , à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage technique	3 à 5 ans
Matériel de bureau et mobilier	4 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

RÈGLES ET MÉTHODES (SUITE)

2.2 Coût de production des Films et Documentaires

Les films et documentaires sont évalués d'après la comptabilité analytique .

Le fait générateur de comptabilisation des produits et charges liés à ces films réside dans la date de livraison validée par un PAD remis par une chaîne Télévision .

Le fait générateur pour les long métrage est habituellement la présentation à la presse ou la sortie en salle .

Les subventions accordées pour ces films sont comptabilisées lors de la réception des notifications de subventions .

Le plan comptable du cinéma est utilisé lors des comptabilités auxiliaires des films , comptabilité remontée dans les comptes de 13Productions en fin de production.

3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement n'ont pas été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

13 PRODUCTIONS 1 janvier 2015 au 31 décembre 2015

EUR	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		
<i>Frais d'établissement et de développement</i>							
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	60 066 510		2 546 729			62 613 239	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	60 066 510		2 546 729			62 613 239	
<i>Terrains</i>							
<i>Constructions sur sol propre</i>							
<i>Constructions sur sol d'autrui</i>							
<i>Installations générales, agenc- et aménag- des constructions</i>							
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	11 318		8 925			20 243	
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>	41 553					41 553	
<i>Matériel de transport</i>							
<i>Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	34 197		8 375			42 572	
<i>Emballages récupérables et divers</i>							
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>							
<i>Avances et acomptes</i>							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	87 068		17 300			104 368	
<i>Participations évaluées par mise en équivalence</i>							
<i>Autres participations</i>							
<i>Autres titres immobilisés</i>							
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>	12 646		102		921	11 827	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 646		102		921	11 827	
TOTAL GÉNÉRAL	60 186 223		2 664 131		921	62 729 433	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

13 PRODUCTIONS 1 janvier 2015 au 31 décembre 2015

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES EUR	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	Dotations			Reprises			Mt net en fin d'exercice
					Différentiel de durée	Mode dégressif	Fiscal exception.	Différentiel de durée	Mode dégressif	Fiscal exception.	
<i>Frais d'établissement et de développement</i>											
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	55 493 780	2 888 563		58 382 343	948 371		578	1 537 833			-590 888
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	55 493 780	2 888 563		58 382 343	948 371		578	1 537 833			-590 888
<i>Terrains</i>											
<i>Constructions sur sol propre</i>											
<i>Constructions sur sol d'autrui</i>											
<i>Installations générales, agenc- et aménag- des constructions</i>											
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	7 885	1 326		9 311			198			181	15
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>	24 279	2 379		26 659							
<i>Matériel de transport</i>											
<i>Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	22 980	5 154		28 134			398			675	-279
<i>Emballages récupérables et divers</i>											
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 222	8 859		37 081			596			856	-284
TOTAL GÉNÉRAL	55 549 010	2 875 422		58 424 432	948 371		1 188	1 537 833		856	-590 950
					947 530			1 538 489			

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentation	Dotations de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
<i>Frais d'émission d'emprunts à étaler</i>				
<i>Primes de remboursement des obligations</i>				

ETAT DES PROVISIONS

13 PRODUCTIONS 1 janvier 2015 au 31 décembre 2015

EUR

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
<i>Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers</i>				
<i>Provisions pour investissements</i>				
<i>Provisions pour hausse des prix</i>				
<i>Amortissements dérogatoires</i>	3 096 299	947 539	1 538 489	2 505 349
<i>dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
<i>Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)</i>				
<i>Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)</i>				
<i>Provisions pour prêts d'installation</i>				
<i>Autres provisions réglementées</i>				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	3 096 299	947 539	1 538 489	2 505 349
<i>Provisions pour litiges</i>	102 271			102 271
<i>Provisions pour garanties données aux clients</i>				
<i>Provisions pour pertes sur marchés à terme</i>				
<i>Provisions pour amendes et pénalités</i>				
<i>Provisions pour pertes et charges</i>				
<i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i>				
<i>Provisions pour impôts</i>				
<i>Provisions pour renouvellement des immobilisations</i>				
<i>Provisions pour grosses réparations</i>				
<i>Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer</i>				
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>	158 571	261 498	151 008	269 061
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	260 842	261 498	151 008	371 332
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations incorporelles</i>	904 010	991 830	712 233	1 183 607
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations corporelles</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur titres mis en équivalence</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur titres de placement</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations financières</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur stocks et en cours</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur comptes clients</i>		1 650		1 650
<i>Autres provisions pour dépréciations</i>				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS	904 010	993 480	712 233	1 185 257
TOTAL GÉNÉRAL	4 261 150	2 202 517	2 401 730	4 061 937

Dont dotations et reprises	<i>d'exploitation</i>	1 254 978	2 401 730
	<i>financières</i>		
	<i>exceptionnelles</i>	947 539	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice

Détail des Provisions :

- Provision pour risque sur les Crédits Impôts Audiovisuels : 260 644€
- Provision pour risque aides Minimis : 7 563€
- Provision pour litiges : 102 270€
- Provision pour risque : URSSAF 854€

CRÉANCES ET DETTES

13 PRODUCTIONS 1 janvier 2015 au 31 décembre 2015

ETAT DES CRÉANCES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts (1) (2)</i>			11 827
<i>Autres immobilisations financières</i>	11 827		
<i>Clients douteux ou litigieux</i>	3 630	3 630	
<i>Autres créances clients</i>	414 542	414 542	
<i>Créance représentative de titres prêtés</i>			
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	2 057	2 057	
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	2 313	2 313	
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	276 828	276 828	
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	46 154	46 154	
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>	3 628	3 628	
<i>Créances diverses envers l'Etat et les collectivités publiques</i>			
<i>Groupe et associés (2)</i>			
<i>Débiteurs divers</i>	238 609	238 609	
<i>Charges constatées d'avance</i>	26 157	26 157	
TOTAL DES CRÉANCES	1 025 744	1 013 917	11 827

Renvois

- (1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice
 (1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
 (2) Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine</i>	1 170	1 170		
<i>Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine</i>				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	321 903	321 903		
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	12 662	12 662		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	206 336	206 336		
<i>Impôts sur les bénéfices</i>				
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	55 444	55 444		
<i>Obligations cautionnées</i>				
<i>Autres impôts, taxes et assimilés</i>	1 792	1 792		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	5 929	5 929		
<i>Groupe et associés (2)</i>	433	433		
<i>Autres dettes</i>	210 269	210 269		
<i>Dettes représentatives de titres empruntés</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>	113 803	113 803		
TOTAL DES DETTES	929 741	929 741		

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
 (2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

13 PRODUCTIONS 1 janvier 2015 au 31 décembre 2015

EUR

CHARGES À PAYER	Montants
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	1 170
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	56 479
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	17 148
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	5 929
<i>Autres dettes</i>	
TOTAL CHARGES À PAYER	80 726

PRODUITS À RECEVOIR	Montants
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	185 210
<i>Autres créances</i>	237 347
<i>Disponibilités</i>	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	422 557

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

13 PRODUCTIONS 1 janvier 2015 au 31 décembre 2015

EUR

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	<i>Montants</i>
<i>Charges d'exploitation</i>	26 157
<i>Charges financières</i>	
<i>Charges exceptionnelles</i>	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	26 157

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	<i>Montants</i>
<i>Produits d'exploitation</i>	113 803
<i>Produits financiers</i>	
<i>Produits exceptionnels</i>	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	113 803

Détail des produits constatés d'avance :

- 1) En cours de production :
 - ZAINEB : 3 128€
 - BOXEUSES : 10 543€
 - BUISSON : 6 600€
 - FMI : 4 250€
 - Tortues HERMANN : 8 110€
 - MONTAGNES : 8 110€
 - PANAME 41à60 : 20 000€
 - ANKA : 15 169€
 - ZAINEB Cinetelefilm : 28 692€
 - ZAINEB : FR3 Corse : 5 200€
- 2) Distribution/Ouvriers : 4 000€

CRÉDIT-BAIL

13 PRODUCTIONS 1 janvier 2015 au 31 décembre 2015

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL (EUR)				
POSTES DU BILAN	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeurs nettes
		de l'exercice	cumulées	
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Inst. tech., Matériel et outillage</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
<i>Immobilisations en cours</i>				
TOTAL				

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL (EUR)						
POSTES DU BILAN	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	à plus de 5 ans	
<i>Terrains</i>						
<i>Constructions</i>						
<i>Inst. tech., Matériel et outillage</i>						
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	758	758	10 077	19 396		
<i>Immobilisations en cours</i>						
TOTAL	758	758	10 077	19 396		



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

13 Productions S.A.S.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2015
13 Productions S.A.S.
1 rue Elie Pelas - La Bastide de la Com' - 13016 Marseille
Ce rapport contient 2 pages
Référence : LH -162-325**

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Echo
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

13 Productions S.A.S.

Siège social : 1 rue Elie Pelas - La Bastide de la Com' - 13016 Marseille
Capital social : €. 800.000

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Marseille, le 30 mai 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Loïc Herrmann
Associé



Georges Maregiano
Associé

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur, pour vous rendre compte de l'activité de notre société et soumettre à votre approbation les comptes de notre dernier exercice social.

Nous vous faisons part des principales actions que nous avons menées et des objectifs poursuivis.

I Activité, résultats, situation financière, évolutions :

Présentation générale de la situation et de l'activité de la société

La société a poursuivi son activité commerciale de production audiovisuelle.

Il ressort des chiffres commentés ci-après que l'activité de la société s'est traduite par un bénéfice de 41 156€ pour l'exercice clos contre un résultat déficitaire de 51 309€ en 2014 .

Nous vous présentons une analyse succincte des résultats les plus significatifs sur une période de deux ans : chiffre d'affaires global, résultat courant et résultat net, et vous donnons les indicateurs permettant de suivre les points suivants :

- *Résultat de la société .*
- *Progrès réalisés ou difficultés rencontrées.*
- *Perspectives d'avenir.*

Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation :

L'exercice clos le 31/12/2015 a été marqué par une augmentation de notre CA que

nous avons anticipée du fait de notre activité .

En effet, le chiffre d'affaires hors taxe s'est élevé à 2 499 291 €, contre 1 685 246 € de l'exercice précédent soit une augmentation de l'ordre de 48%.

D'une manière générale, l'activité au cours de l'exercice a été conforme aux prévisions, et les coûts ont été maîtrisés.

Résultats financiers et trésorerie :

Les charges financières ont représenté 3 432€ en 2015 contre 1 130€ en 2014 , en augmentation de 203 %, cette augmentation résulte principalement des agios bancaires BNP et Bq Chaix, du fait de l'augmentation de notre activité.

L'évolution de notre endettement est résumée par poste dans le tableau ci-après :

	N (12 mois)	N-1 (12 mois)
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	1 170 (comptes globalisés)	417
Emprunts et dettes financières diverses	433	433
Fournisseurs et comptes rattachés	321 903	251 441
Dettes fiscales et sociales	319 358	305 548

Commentaire des résultats :

Les charges d'exploitation comprenant une dotation aux amortissements de 2 875 422 € ressortent à 7 813 533 €, laissant apparaître un résultat d'exploitation de - 809 413 € .

Le résultat financier est en perte de 2 813 €.

Le résultat courant avant impôt ressort en perte de 812 225 € .

Les principales charges d'exploitation de l'entreprise ont évolué de la façon suivante :

	N (12 mois)	N-1 (12 mois)
Autres achats et charges externes	1 557 388	1 184 042
Impôts, taxes et versements assimilés	41 694	41 591
Salaires et traitements	1 132 610	866 795
Charges sociales	551 474	407 170
Dotations aux amortissements et provisions	4 130 400	3 134 846
Autres charges	399 392	353 942

Le résultat des opérations exceptionnelles est bénéficiaire de 592 737 € .

Présentation des comptes :

La situation que nous venons de vous exposer est reflétée dans les comptes annuels, le bilan et l'annexe que nous vous présentons.

II Perspectives pour l'année en cours :

En cette année 2016, nous continuerons notre activité de production de documentaires, ainsi que la production de notre magazine hebdomadaire dominical de découverte sur Paris.

Le volume de documentaires devrait être sensiblement le même que l'année précédente

Nous avons pour projet de développer plusieurs fictions, mais dont les résultats sont plus attendus en 2017.

Un renforcement de l'équipe sur le plan éditorial est également envisagé.

III Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Néant .

IV Dépenses de recherches et de développement :

Au cours de l'exercice notre société n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

V Autres mentions légales :

- Délais de paiement :

Les informations prévues par les articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du code de commerce, sont présentées dans le tableau suivant :

Dettes fournisseurs				
Exercices	Factures à 30 jour	Factures à 45 jour	Factures à 60 jours	Délai > 60jours
2014	91 736	52 818	41 184	39 639
2015	29 151	93 110	143 162	

- Dépenses non déductibles :

Nous vous demandons de vous prononcer sur les dépenses non déductibles fiscalement engagées au titre de l'exercice pour un montant de 737 € représentant un impôt de 111 € .

Ces dépenses se décomposent en PV pour 314 € et Amortissement excédentaire pour 423 €.

- Prise de participation, de contrôle, auto-contrôle et sociétés contrôlées :

Prise de participation

Aucune participation n'a été prise en 2015 .

Prise de contrôle

Aucune prise de contrôle n'a été prise en 2015 .

Sociétés contrôlées :

Néant .

Actions auto-détenues

Néant .

VI - Autres points sur lesquels les associés seront appelés à statuer :

- Conventions réglementées :

Nous vous demandons de prendre note de l'absence de conventions réglementées qui donneraient lieu à un rapport établi par le commissaire aux comptes portant sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé .

- Affectation du résultat :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Origines :

- Report à nouveau antérieur : - 120 022,08€
- Bénéfice de l'exercice : 41 155,89 €

Affectation de ce résultat en report à nouveau.

Report à nouveau après imputation du résultat de l'exercice : - 78 866,19 €

Conformément à la loi, nous vous rappelons que la résolution relative à l'affectation des résultats devra être déposée avec les comptes annuels auprès du registre du commerce et des sociétés.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver l'affectation des résultats qui vous a été proposée, les comptes annuels tels qu'il vous ont été présentés et donner quitus du conseil d'administration de sa gestion en adoptant les résolutions qui vont vous être soumises.

Votre commissaire aux comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Le Président



**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
du 06 Juin 2016**

L'an Deux Mille Seize et le Six Juin à Quatorze Heures trente ,
les associés de la société 13Productions, société par actions simplifiée au capital de 800 000 € ,
dont le n° d'identification est : 477611685 au RCS de Marseille ,
se sont réunis au siège social à Marseille 1 Rue Elie Pelas 13016 en assemblée sur la convocation
faite conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents:

- M.Perez Joseph , demeurant à Marseille 13007, titulaire de 149 actions.
- M.Perez Cyrille , demeurant à Marseille 13006 , titulaire de 269 actions.
- M.Perez Gilles , demeurant à Marseille 13007 , titulaire de 270 actions.

Les actionnaires présents ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

Assiste également à la présente assemblée M Maregiano représentant la SA KPMG

- Immeuble Le Palatin 3 cours du Triangle 92939 Paris La Défense Cedex –

Commissaire aux comptes titulaire de la société .

L'assemblée est présidée par M. PEREZ Joseph associé .

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble
688 actions et que, en conséquence, l'assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à
l'ordre du jour.

Le Président constate que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des
dispositions statutaires ; les associés lui en donnent acte.

Le président met à la disposition de l'assemblée:

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires.
- le rapport de gestion ;
- l'inventaire ;
- les comptes annuels ;
- le rapport du commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
- Examen , approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus au Président
- Conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce : pas de conventions.
- Questions diverses

Puis, lecture est donnée du rapport du président et du commissaire aux comptes.

La discussion est ouverte .

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31/12/2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

Elle approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait à des opérations non déductibles fiscalement pour un montant global de :
737 €.

En conséquence, elle donne à son Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2/3
N
GR

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de : 41 155,89€ de la manière suivante :

Report à nouveau :	41 155,89 €
Distribution de dividendes :	0 €

Total du report à nouveau après affectation du résultat : - 78 866,19 € .

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des quatre précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes	Avoir Fiscal	Eligibles à l'abattement de 40%
2011	0€	Néant	
2012	0€	Néant	
2013	0€	Néant	
2014	0€	Néant	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

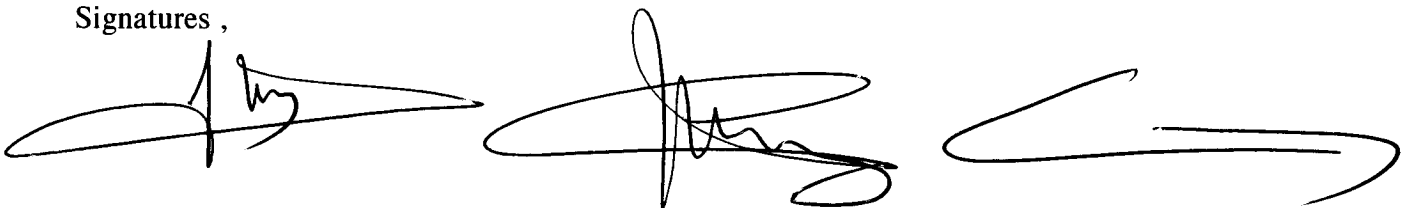
L'assemblée générale prend note de l'absence d'opérations intervenues entre les actionnaires ou les sociétés contrôlées par des actionnaires et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résulteraient du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et L225-39 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Seize Heures Trente .

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée .

Signatures ,



TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 06 JUIN 2016

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31/12/2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

Elle approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait à des opérations non déductibles fiscalement pour un montant global de :
737 €.

En conséquence, elle donne à son Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de : 41 155,89€ de la manière suivante :

Report à nouveau :	41 155,89€
Distribution de dividendes :	0 €

Total du report à nouveau après affectation du résultat : - 78 866,19€ .

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des quatre précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes	Avoir Fiscal	Eligibles à l'abattement de 40%
2011	0€	Néant	
2012	0€	Néant	
2013	0€	Néant	
2014	0€	Néant	

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend note de l'absence d'opérations intervenues entre les actionnaires ou les sociétés contrôlées par des actionnaires et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résulteraient du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et L225-39 du code de commerce.

N